



Commune

Subdivision Administrative des Iles du Vent

de ARRIVÉE LE

FAA'A - 9 MAI 2017

FAA'A, le 2 mai 2017

N° 713/2017

N°..... / IDV

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

21 avril 2017

-----

Date d'Affichage :

26 avril 2017

-----

Date de séance :

2 mai 2017

-----

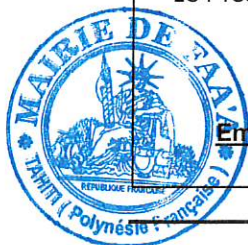
NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : ..... 35  
 PRESENTS : ..... 20  
 PROCURATIONS : .. 07  
 VOTANTS : ..... 27  
 POUR : ..... 27  
 CONTRE : ..... 00  
 ABSTENTION : ..... 00

**Objet** : portant modification de la délibération n°348 /2014 du 29 mars 2014 portant composition des commissions municipales

*Le Deuxième Adjoint certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.*

Le Président de séance

  
 Emma VANAA


Le mardi 2 mai 2017 à 8 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence du Deuxième Adjoint au Maire, Emma VANAA, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar		X	
MAKER Robert		X	
VANAA Emma	X		
BROTHERSON Moetai	X		
LAURENT Victoire	X		
CERAN-JERUSALEMY André	X		
CHIN FOO Rosina	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
ZIMA Laurence	X		
MAI Gérard	X		
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon	X		
TEURU Germain		X	
LO Tai			TERIITEHAU R.
FARIUA Totoarii	X		
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana	X		
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUANUITEFARERII Josiane			MATI J.
TETUAITEROI Georges			BARFF L.
NIVA Pauline	X		
TARAHU Laurent	X		
ARII épouse BARFF Maimiti	X		
RUA épouse BARFF Linda	X		
TEVAEARAI Yannick		X	
PARAU Heia	X		
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Tekakwitha			ZIMA L.
TETAVAHU Célia		X	
MAAMAATUAI AHUTAPU Maurea			BROTHERSON M.
TEMARU Tetuahau	X		
BUTSCHER Levyn		X	
TEMAURI Jean			VANAA Emma
CROLAS-MAI épouse SACHET Isabelle		X	
VANAA Elise	X		
TARAHU épouse ATUAHIVA Teura			TARAHU L.
MANUTAHU Teiva		X	

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 20, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Moetai BROTHERSON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Madame Pauline NIVA a ensuite exposé à l'assemblée que :

*Par arrêté n°761/2014 du 9 avril 2014, le Maire donne délégation à Mme Heia PARAU, conseillère municipale, en matière de communication.*

*Par arrêté n°1205/2016 du 28 juillet 2016, le Maire fait droit à la demande de démission de Mme Heia PARAU en tant qu'élue délégataire en matière de communication et par arrêté n°1396 du 22 mars 2017, confie ladite délégation à Mme Clarisse TEAUNA-POIA, conseillère municipale.*

*Compte tenu des nouvelles fonctions confiées à Mme Clarisse TEAUNA-POIA, il convient de modifier l'article 4 de la délibération n°348/2014 du 29 mars 2014 afin qu'elle puisse intégrer la commission communication et informatique.*

*C'est l'objet du projet de délibération qui vous est proposé ci-après, conformément à l'avis favorable de la commission communication et informatique du 12 avril 2017 qui souhaite que Mme Clarisse TEAUNA-POIA devienne membre titulaire et que le conseil municipal désigne son suppléant.*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Madame Pauline NIVA :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** la délibération n°348/2014 du 29 mars 2014 portant composition des commissions municipales modifiée par la délibération n°541/2015 du 20 octobre 2015 ;
- Vu** l'arrêté n°1396/2017 du 22 mars 2017 portant délégation de fonctions au profit de Madame Clarisse TEAUNA-POIA, conseillère municipale, en matière de communication ;
- Vu** le rapport de présentation ainsi que les décisions prises par la commission communication et informatique du 12 avril 2017 ;

*Dans sa séance du 2 mai 2017 ;*

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

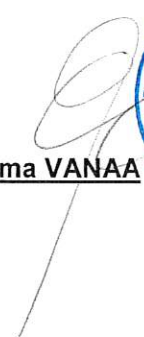
**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau de l'article 4 de la délibération n°348/2014 susvisée est modifié comme suit:

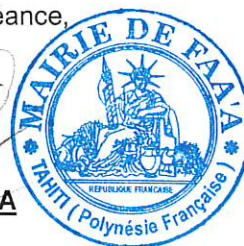
	Membres titulaires	Membres suppléants
	M. Oscar TEMARU, Président	
1)	M. Moetai BROTHERSON	Mme Célia TETAVAHI
2)	Mme Heia PARAU	M. Gérard MAI
3)	M. Tetuahau TEMARU	Mme Maimiti BARFF
4)	Mme Tekakwitha GRAND-PITTMAN	M. Georges TETUAITEROI
5)	Mme Pauline NIVA	M. Yannick TEVAEARAI
6)	Mme Juliana MATI	Mme Josiane TETUANUITEFARERII
7)	Mme Elise VANAA	M. Teiva MANUTAHII
8)	Mme Clarisse TEAUNA - POIA	Mme Linda TAHARAGI

**Article 2** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 2 mai 2017

Le Président de séance,

  
**Emma VANAA**



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le **09 MAI 2017** et affiché le **09 MAI 2017**